E-Journal KINSHASA

Hebdomadaire d'informations générales, des programmes TV, Radio et Publicité
6ème année - Série B - n°0026 du mercredi 15 avril 2020
Fondateur : EALE IKABE - Directeur de la publication : BONA MASANU
Tel. et whatsapp: +243840748000 - e-mail: ealeikabe@yahoo.fr - Facebook: EJournal Kinshasa - youtube : télétempslibre@gmail.com (disponible fin janvier 2020) - www.e-journal.info

Édito

Début du renouveau !

La nouvelle de la détention provisoire à la maison d'arrêt de Kinshasa à Makala de Vital Kamerhe ci-devant directeur de cabinet du chef de l'État et principal allié politique du président de la République continue de défrayer la chronique. L'établissement pénitentiaire connait ces jours-ci une ambiance mouvementée. Arrêté dans le cadre d'une vaste enquête sur le décaissement des fonds publics destinés au financement des grands travaux engagés par la plus haute hiérarchie du pays. L'affaire est dans toutes les bouches d'autant que c'est une première dans l'histoire du pays qu'un plus proche collaborateur du chef de l'État, encore dans l'exercice de ses fonctions soit placé sous les verrous de manière aussi spectaculaire. Perçu comme un coup de tonnerre, cet envoi derrière les barreaux suscite des commentaires en sens divers. Pendant que de nombreux observateurs y voit comme un début d'une nouvelle ère de la justice congolaise avec à la clé la manifestation de l'instauration d'un véritable État de droit, d'autres, en revanche, tournent cela autrement en arguant que c'est complot ourdi contre lui. Il n'est d'ailleurs pas seul dans cette histoire. Beaucoup avaient déjà vu le coup venir, lorsque par exemple le patron d'une banque de la place a séjourné dans cet univers carcéral après avoir été auditionné dans le cadre de la passation des marchés publics assor-

(suite en page 10)

Santé/Coronavirus

Plus de 100 000 morts dans le monde

(Lire en page 8)

Politique *Organisation du congrès du Parlement*

La Cour constitutionnelle coupe court à la polémique sur l'état d'urgence

(Lire en page 3)

Les Congolais rendent hommage à Eden Kodjo, le faciitateur

Mes gens

Jean-Denis Sakombi Ekope la noblesse oblige

(P. 13)

Société *Bars, nganda, snack et bistrots fermés*

(Lire en page 11)

Les brasseurs continuent de distribuer les boissons

A lire à partir de la semaine prochaine — La tribune de Didier Mumengi

MBOTÉ SOURIEZ
Disponible sur www.mbote-souriez.com Téléchargement gratuit

Controverse autour de la tenue du congrès de deux Chambres du Parlement

Éléments de contribution à l'intervention de Thambwe Mwamba, président du Sénat, sur Top Congo, au sujet de la proclamation de l'état d'urgence par le président de la République, chef de l'Etat.

Il est très encourageant de constater que depuis peu, certains responsables à la tête des institutions nationales, usent de leur liberté d'opinion pour exprimer leurs avis sur ce que doit être le fonctionnement de l'Etat.

A l'instar de Alexis Thambwe Mwamba, il y a peu, une intervention du même genre, a été par Jeanine Mabunda, Présidente de l'Assemblée nationale se rapportant aux déclarations du Chef de l'Etat, sur une probable possibilité pour lui de recourir à la dissolution du Parlement, s'il y était contraint.

Ce genre d'interventions, ne pouvant que contribuer à alimenter notre jeune démocratie, dans le cadre de la liberté d'opinion et d'expression ainsi que et surtout de l'indépendance dont doit faire montre, les trois pouvoirs etatiques, réciproquement, elles sont aussi révélatrices d'un manque criant de maîtrise des règles juridiques pourtant élémentaires qui président au bon fonctionnement des institutions, jetant ainsi en pâture tout le crédit qui pouvait leur être accordées.

Ainsi, pensant émettre des avis conformes, dans un cadre légal et en toute indépendance, ils commettent des fautes graves d'interprétation de la loi (sens large), s'adjugeant des compétences qui ne leur sont pas attribuées et tout cela dans un cadre tout illégal.

La question est de savoir s'il permis à un président du Sénat ou de l'Assemblée nationale agissant en tant que tel dans le cadre de leur fonction, de s'exprimer, commenter ou interpréter les déclarations ou les actes du Président de la République ?

Il n'y a des libertés que celles prévues ou permises par les lois (sens large) de la République.

En d'autres termes, la démocratie constitutionnelle commande qu'à chaque fois que nous nous exprimons de cette manière, l'on s'inscrive également dans un constitutionnel ou légal qui autorise et défini la manière dont cette liberté doit s'exercer.

Pour en venir au fait sur la compétence et la procédure pour la proclamation de l'état d'urgence ou de siège.

La Constitution de la République dans ses articles 85 et 86 définit les circonstances qui donnent lieu à la proclamation de l'état d'urgence ou de siège, en désigne l'auteur de l'acte, le moment de la proclamation et en prescrit la procédure, aux articles 144 et 145.

Dans une interprétation exégétique c'est-à-dire qui donne à un texte tous les sens grammaticalement correct qu'il doit revêtir l'on ferait la gymnastique intellectuelle suivante sur les articles 85 et 86 de la Constitution :

Causes de l'état d'urgence : les circonstances graves qui menacent de manière immédiate, l'indépendance ou l'intégrité du territoire national ou qui provoquent l'interruption du fonctionnement régulier des institutions ;

Effet ou conséquence : proclamation de l'état d'urgence ou de siège par le président de la République

Moment : après concertation du Premier ministre et des présidents de deux chambres du Parlement.

A la différence que pour l'état de siège et donc la guerre, le président de la République le proclame sur avis du Conseil supérieur de la défense et autorisation préalable du Parlement.

Procédure et modalités : art 144 et 145

Le Parlement se réunit de plein droit suivant les modalités prévues à l'article 116 de la Constitution ;

Pour quel objectif ?

Si pour l'article 86 la réponse est claire c'est à dire, la proclamation de l'état de siège est lui conditionnée par l'autorisation préalable du Parlement, ce qui justifierait la convocation du congrès, pour l'article 85, l'autorisation du Parlement n'est pas une condition pour proclamer l'état d'urgence. Et quand bien même l'article 119 pt 2 énumère les cas pour lequel le Parlement se réunit en congrès, il n'est pas dit qu'il s'agit d'une autorisation préalable s'agissant de l'état d'urgence.

A notre humble avis, si le Parlement se réunit en congrès pour l'état d'urgence, l'autorisation prévue à l'article 119 de la Constitution est dans le sens de la constatation et de la permission a posteriori. D'où la possibilité lui reconnu de mettre fin à tout moment à l'état de siège ou d'urgence.

Même alors, au cas où il était à considérer que le chef de l'Etat aurait violé la Constitution en proclamant l'état d'urgence sans l'autorisation du Parlement, appartenait-il au président du Sénat de le dénoncer dans un média ce qui n'est pas loin de la calomnie ou de la diffamation de l'institution président de la République, ou il était indiqué pour lui, d'en demander l'interprétation auprès de la Cour constitutionnelle seule institution compétente pour ce faire ?

Ne l'ayant pas fait et constatant pour lui ce qu'il qualifie d'état d'urgence de fait, donc une violation de la Constitution par le Chef de l'Etat, Mr Thambwe Mwamba vient de commettre l'infraction d'outrage au Président de la République, car en passant sur le media et non devant l'institution habilitée, sous sa casquette du président du Sénat, il a manqué au devoir de réserve auquel il est tenu et a diffamé sur la personne du chef de l'Etat car ses dires quel qu'en soit leur bien-fondé dénotent des imputations dommageables.

A mon avis le procureur général de la République doit poursuivre le président du Sénat pour outrage au chef de l'Etat et manquement grave au devoir d'Etat.

Me Benjamin Bakadisula

Organisation du congrès du Parlement

La Cour constitutionnelle coupe court à la polémique sur l'état d'urgence

Alors que les présidents des deux Chambres du Parlement congolais, Alexis Thambwe Mwamba (Sénat) et Jeanine Mabunda (Assemblée nationale) souhaitent se réunir en congrès pour débattre de l'état d'urgence décrété par le président Félix Thisekedi face au coronavirus et que l'exécutif écartait cette idée, la Cour constitutionnelle a estimé, lundi 13 avril, que l'état d'urgence était bien conforme à la Consitution, contrairement à ce qu'avançait notamment le président de la Chambre haute.

La Cour constitutionnelle a ainsi mis fin à la polémique. Selon le chargé de communication de la Cour constitutionnelle, la plus haute institution juridictionnelle du pays s'est réunie lundi. Les neuf magistrats ont levé toute ambiguïté et déclaré l'ordonnance du président Tshisekedi constitutionnelle dans l'arrêt RConst 1 200.

L'affaire avait éclaté ce week-end, suite à une passe d'armes entre président du Sénat et le président du parti présidentiel. Jusqu'ici, le président du Sénat affirmait qu'il était nécessaire de convoquer un congrès, se basant sur le règlement intérieur de l'institution.

Le Parlement, largement dominé par la coalition de Joseph Kabila, réfutait les actes pris par le président car aux yeux du président du Sénat, Felix Tshisekedi n'aurait pas respecté la Constitution en déclarant l'état d'urgence sans le feu vert du congrès. Alexis Thambwe Mwamba avait d'abord assuré ne pas avoir été consulté avec sa collègue de l'Assemblée nationale pour la déclaration de l'état d'urgence et insistait sur la tenue du congrès, en se basant sur un arrêt de la Cour constitutionnelle validant, l'an dernier, le règlement du congrès qui évoque la nécessité d'une autorisation.

Jean-Marc Kabund, président intérimaire de l'UDPS et premier vice-président de l'Assemblée nationale, qui rame à contre-courant de la position unanime de responsables de deux chambres du parlement, avait estimé qu'il n'était pas question d'organiser un congrès. Il évoquait même le budget de la tenue d'un éventuel congrès de 7 millions de dollars. Un argumentaire balayé par le président du Sénat pour qui « *les propos de Kabund visent à instrumentaliser l'opinion publique contre l'institution parlementaire pour des fins inavouées* ».

Du côté des juristes de la présidence, on avait estimé que la Constitution est claire en parlant d'une simple consultation préalable des institutions et que la Cour suprême, ancêtre de la Cour constitutionnelle, avait statué en ce sens.

La Cour constitutionnelle a donc sifflé la fin de la partie.

RFI

Kinshasa/Lutte contre Coronavirus

Désinfection impérative de toutes les maisons de la Gombe, annonce Dr Muyembe

Toutes les maisons de la commune de la Gombe vont faire l'objet de décontamination par les équipes de riposte contre le Covid-19.

L'annonce est faite par le Dr Muyembe, via in communiqué, au 8e jour du confinement total de cette commune, considérée comme l'épicentre du virus à Kinshasa.

Dans un communiqué signé par le secrétaire technique du comité de riposte, l'on précise que «*ces activités sont notamment la décontamination des maisons, la sensibilisation, le suivi des cas et des contacts, dépistage des cas suspects, la prise en charge psychosociale et le transfert de cas confirmés vers les hôpitaux pour des soins appropriés*».

Pour le Dr Muyembe, ces activités «visent à contribuer à stopper la chaîne de transmission de ce virus» et les équipes de riposte vont faire de porte-à-porte à cet effet.

«*Nous demandons donc, à la population habitant la commune de la Gombe de faciliter la tâche aux équipes de la riposte afin de procéder à ces activités*» peut-on lire sur le communiqué.

Stéphie Mukinzi

Depuis sa cellule de la maison d'arrêt à Makala

Vital Kamerhe interdit toute sortie médiatique aux cadres de l'UNC sans son aval !

Les hauts cadres de l'Union pour la nation congolaise (UNC) sont appelés à requérir le visa du chef de ce parti politique, Vital Kamerhe, pour toute sortie médiatique en attendant la nomination du nouveau secrétaire général.

Cette décision vise, d'après Vital Kamerhe, à préserver les cadres de l'UNC à « *dérouter l'opinion, surtout les militants, de la vision de ce parti politique, laquelle est caractérisée notamment par la discipline, l'amour et l'unité ainsi qu'au respect des fondamentaux.*»

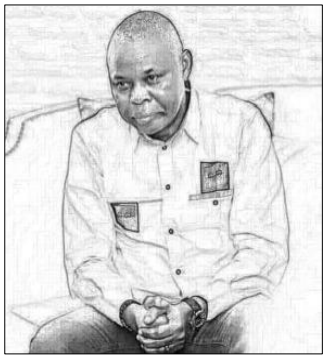

Cette décision coulée dans la Note circulaire signée le 10 avril 2020 par Vital Kamerhe concerne également toute décision ou acte tendant à engager l'UNC vis-à-vis des tiers, alliés ou partenaires politiques du parti pendant cette période de la gestion intérimaire.

Louis Mabuidi

Présidence de la République

François Muamba nommé coordonnateur national du Conseil présidentiel de veille stratégique

François Muamba a été nommé coordonnateur national du Conseil présidentiel de veille stratégique par le chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

L'ordonnance de sa nomination a été lue le dimanche 12 avril 2020 par le porte-parole du président Tshisekedi sur les antennes de la Radio Télévision Nationale Congolaise, (RTNC).

Crée depuis le 16 mars dernier, c'est finalement aujourd'hui que le Conseil présidentiel de veille stratégique a connu l'équipe qui devra la conduire.

Conformément à l'ordonnance de sa création, cette nouvelle structure qui est un service spécialisé au sein du cabinet du chef de l'État a pour mission de faciliter les prises de décisions stratégiques au sein de la présidence de la République.

Jephté Kitsita

Polémique sur l'état d'urgence

La convocation du congrès coûte au moins 7 millions $

Au moins 7 millions de dollars pour organiser le congrès, d'après Jean Marc Kabund, sur Top Congo le dimanche 12 avril dans l'émission ''Face à Face". Jean Marc Kabund s'oppose fermement à la convocation du congrès.

Pour lui, le président de la République s'était concerté le 23 mars avec les présidents de l'assemblée nationale et du sénat avant de proclamer l'état d'urgence.

Selon le 1er vice-président de l'assemblée nationale, la solution optée par le chef de l'État pour proclamer l'état d'urgence l'a été sur base de l'article 85.

Selon Kabund, c'est la voie la mieux indiquée pour répondre à l'urgence sanitaire et aux moyens limités de l'État.

Kabund regrette que le président du sénat ait jeté le président de la République en pâture en soutenant qu'il a violé la constitution en proclamant l'état d'urgence.

Alexis Thambwe Mwamba avait affirmé samedi sur la même station que la RDC est dans un état d'urgence de fait qui doit être régularisé par le congrès.

L'état d'urgence a été proclamé le 24 mars dernier par le président de la République pour combattre le Coronavirus.

7SUR7.CD

Affaire Vital Kamerhe

«Le fameux dossier 100 jours, Kabund et Kabuya sont impliqués», selon Paul Tshilumbu

Paul Tshilumbu, porte-parole de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), dans une interview accordée dimanche 12 avril dernier à l'émission télévisée Qu'entre nous soit dit, a fait savoir que Jean Marc Kabund et Augustin Kabuya, seraient impliqués dans le dossier des 100 jours.

«*Vous voyez le dossier Vital Kamerhe, le fameux dossier 100 jours, Kabund et Kabuya sont impliqués. Ils ont bu aux mamelles de Vital Kamerhe*», a-t-il dit.

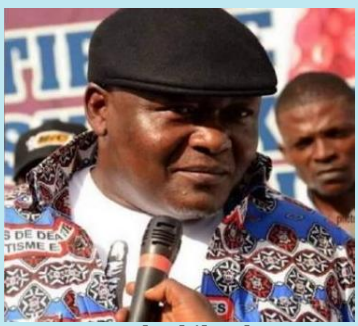

Paul Tshilumbu

Selon Paul Tshilumbu, Jean Marc Kabund, président a.i de l'UDPS «*détient les titres des propriétés qu'il aurait acquis dans les 6 mois qui valent 2.800.000 dollars*»

«*J'ai eu des informations auprès des sources sûres*»

Rappelons que Jean Marc Kabund avait suspendu vendredi 10 avril dernier Paul Tshilumbu pour non-respect de la hiérarchie et des instructions. Une suspension contestée par le porte-parole de l'UDPS car selon lui, il devait réagir parce que les cadres de l'UNC accusaient le président de la République de manipuler la justice dans l'affaire de Vital Kamerhe afin d'éliminer un adversaire politique.

J.N.K.

Affaire Vital Kamerhe

Que des révélations !

Le Phare avait finalement raison de dire que le dossier VK pèse lourd. Oui, très lourd. On en a eu pour preuves les révélations faites le samedi 11 avril 2020 lors de l'audience foraine du Tripaix/Matete consacrée à la demande de liberté provisoire introduite par l'inculpé Vital Kamerhe Lwa Kanyiginyi.

Invité à rejoindre les arguments de la défense selon lesquels la place du coordonnateur du Programme d'urgence des travaux de 100 jours du Chef de l'Etat n'est pas en prison au regard de « sa qualité d'homme d'Etat, responsable de par ses fonctions, de père de famille avec une adresse fixe et précise… », l'officier du ministère public a jeté un véritable pavé dans la mare. VK, a révélé l'avocat général Sylvain Kaluila, a exposé la vie de la population en mettant sur le marché des médicaments impropres à la consommation. Une accusation terrible, surtout en cette période de propagation de la pandémie de coronavirus et des rumeurs persistantes de vente de la chloroquine périmée.

Dans le cas sous examen, l'avocat général ne se contente pas de rester à la périphérie du dossier. Il en démonte sommairement les articulations et débouche sur des conclusions déprimantes. Dix millions de dollars américains sont sortis du Trésor public pour être confiés, tenez-vous bien, à une entreprise de quincaillerie en vue d'approvisionner le pays en médicaments, révèle-t-il. Stupeur ! Que vient donc faire une entreprise de quincaillerie dans un dossier d'achat des produits pharmaceutiques ? Et comme pour glacer l'assistance, l'avocat général assène le coup de massue : les produits sont effectivement arrivés mais ils étaient tous périmés.

«*Nous voilà donc dans une entreprise à la fois maffieuse et criminelle, où tous les coups sont permis pour garnir son portefeuille. Lancé pour redonner l'espoir au peuple, voilà le Programme des travaux de 100 jours détourné de sa mission par des hommes indélicats, guidés uniquement par l'appât du gain. Spécialisée dans la fourniture des carreaux et autres effets de quincaillerie, Trade Plus - tel est le nom de la société de la mort - a commandé des produits qui sont arrivés à Kinshasa alors qu'ils « avaient atteint la date de péremption pour la grande partie et donc, impropres à la consommation* » !

L'affaire est grave. Des enquêtes approfondies doivent être menées auprès des formations hospitalières qui ont reçu ces produits pharmaceutiques périmés en vue de connaitre les dégâts qu'ils ont provoqués. Qui va dédommager les victimes ? VK réalise parfaitement l'étendue du drame et tente une contre-attaque. « *Non, ce n'est pas moi. Les marchés publics qui existent entre la République et les tiers ont été hérités du gouvernement Tshibala et aucun contrat de marché public de gré à gré ne porte ma signature, parce qu'il n'est pas de la responsabilité du directeur de cabinet du chef de l'Etat de suivre l'affectation des fonds payés directement par la banque dans les comptes desdites entreprises, car il y a toute une équipe qui était chargée de la supervision des travaux, parmi lesquels il y a des ministres en fonction à l'instar de Thomas Luhaka, Willy Ngopos et le gouverneur de la Banque centrale du Congo* ». Et il ne s'arrête pas là. S'agissant des médicaments, il impute la responsabilité à Eteni Longondo, un autre membre du gouvernement coupable, selon lui, de les avoir déclarés conformes après expertise. « *Je ne suis responsable de rien* », conclut-il.

Au lieu de faire mouche, la salve tirée par VK fait plutôt flop. En prenant le dossier des médicaments par exemple, et avant même de revisiter l'expertise qu'il évoque, la question qui se pose est celle de savoir comment on a chargé un vendeur de carreaux commander des produits pharmaceutiques ? Qui avait fait le choix d'un tel soumissionnaire et quel était le prix réel des produits achetés à quelques jours de la date de péremption? Deuxième question de fond : pourquoi avoir commandé des produits que l'on savait proches de la date de péremption ? Par ailleurs, l'organe de la loi révèle que les produits commandés sont arrivés ayant atteint la date de péremption pour la grande partie. Cela signifie qu'une petite partie était encore valide et c'est probablement celle-là qui a été présentée pour être expertisée. Ceux qui ont monté le coup savaient comment atteindre leur objectif, l'essentiel étant de s'enrichir. Encore et toujours.

Un crime organisé

Cela dit, ce qui s'est passé relève du crime organisé car nul n'a le droit de donner à ses semblables des médicaments inutiles, des produits dont il sait au départ qu'ils ne leur apporteront pas le moindre bien-être. Il est temps que les gens s'inspirent des réactions qu'on enregistre actuellement en Afrique, où les populations se lèvent contre un vaccin ténébreux destiné à combattre le coronavirus. Avertis par diverses dénonciations et déclarations, les Africains réclament leur droit à un traitement sain et équitable. Ils récusent toute supercherie ayant pour seul objectif de neutraliser leur capacité de procréer.

Le scandale des vendeurs des carreaux n'est pas le seul qui préoccupe dans cette affaire. Il y a aussi cette rocambolesque histoire de Samibo présentée comme une société fictive par le ministère public, qui a curieusement bénéficié, à la suite d'un inexplicable mécanisme d'attribution des marchés publics de gré à gré, d'une rondelette somme de quarante-sept millions de dollars US via la Rawbank, « laquelle somme a disparu du circuit bancaire sans être affectée à la construction de 3.000 maisons préfabriquées ».

Au regard de ces faits, l'organe de la loi a sollicité du tribunal qu'il soit ordonné la mise en détention préventive de l'inculpé pour ne pas entraver le déroulement normal de l'instruction. Une position aussitôt récusée par le prévenu Vital Kamerhe et ses conseils Thotho Maluma Roger, Saturnin Zirimani, David Nyembwe, Guillaume Kyungu, Marius Bagalwa,

(Lire en page 9)

Bukavu/Au lendemain de l'arrestation de leur leader

30 jeunes de l'UNC interpellés par la police lors de la marche pour exiger la libération de Vital Kamerhe

Sur initiative de l'interfédération des jeunes de l'UNC/Sud-Kivu, une marche a été organisée dans la ville de Bukavu, pour réclamer la libération de leur président Vital Kamerhe, également Directeur de cabinet du chef de l'Etat.

Une marche qui n'a pas résisté aux forces de l'ordre réquisitionnés pour la cause. A quelques minutes seulement du début de la marche, des policiers ont envahi les différents coins où devraient se rencontrer les manifestants.

Les quelques personnes qui ont résisté, ont vite étaient interpellées par les Forces de l'ordre, et conduites dans différents cachots dans la ville de Bukavu. Selon Éric Mutembezi, vice-président des jeunes de l'UNC au Sud-Kivu, le nombre des personnes arrêtées est de trente. Il indique avoir également enregistré six blessés, dans le rang des militants de son parti.

«Nous avons annoncé notre marche pour aujourd'hui, les policiers nous ont précédé au lieu de rencontre. Nous avons essayé de nous reconstituer à maintes reprises, eux aussi ne se sont pas fatigués à nous disperser. Jusqu'à arrêter plus de trente personnes, et blesser six autres. Tout ça nous déplorons car nous pensions qu'avec Félix Tshisekedi, c'est le peuple d'abord», s'est-il indigné.

Il dit regretter le fait que la police n'a pas permis aux militants de l'UNC de déposer leur mémorandum au gouvernorat de province, qui était adressé au président de la République, afin de s'impliquer pour obtenir la libération immédiate et sans condition de Vital Kamerhe, qui selon lui est victime d'un complot.

«Nous lui avons demandé d'écouter la voix du peuple, d'écouter la base de Bukavu et du Sud-Kivu en général, en libérant Vital Kamerhe, parce que nous savons que tout ce qu'on parle comme dossier devant la justice n'est qu'un complot pour l'empêcher de se présenter aux élections de 2023 tel que contenu dans l'accord de Nairobi», a-t-il soutenu.

Les jeunes de l'UNC dénoncent également la manière dont Vital Kamerhe a été arrêté, les conditions de sa détention, et le refus de lui accorder une mise en liberté provisoire. Selon eux, l'attitude de leur partenaire politique de la coalition (UDPS) de rester neutre dans cette affaire, démontre qu'ils sont complices, alors que disent-ils, leurs partenaires étaient censés se solidariser avec eux pendant ce moment.

A Goma également, dans le Nord-Kivu voisin, des jeunes de l'UNC ont marché pour la même cause, et ont barricadé la RN2 Goma-Saké. Ce qui a bloqué la circulation sur cette artère principale de la ville, jusque vers midi.

Signalons que Vital Kamerhe est en détention préventive au centre pénitentiaire de Makala, depuis le 8 avril dernier. Sur lui pèse des soupçons de malversations financières et de détournement des fonds alloués aux travaux de 100 jours.

Bertin Bulonza
(Correspondant au Sud-Kivu)
Media Congo Press

Kongo Central/Après les troubles des adeptes de Muanda Nsemi à Kisantu

Un mort et 5 blessés dans les rangs de la police

Le commissariat de la police nationale Inkisi (Kisantu) a fait état d'un mort et 5 blessés après les troubles causées par les hommes identifiés comme des adeptes de Bundu dia Mayala, parti de Ne Muanda Nsemi, ce lundi matin, dans le quartier Kimbala à Kisantu dans le Kongo Central.

Selon le chef urbain de la police qui a confirmé l'information à ACTUALITE.CD, la victime est un policier et les blessés ont été tous enregistrés du côté des hommes en uniforme.

« Il y a eu un décès du côté de la police, 5 blessés dont un grièvement blessé qui est du commissariat du territoire de Mbanza-Ngungu. Nous avons arrêté deux adeptes qui sont avec nous ici. Ils ont barricadé la route réclamant que les non-originaires puissent quitter. Ceux qui sont blessés chez nous ont les impacts de leur calibre 12», a déclaré le commissaire supérieur, Alain Mandawoko.

Ce matin, les adeptes de Ne Muanda Nsemi ont paralysé les activités à Kimbala, centre commercial de la ville. Magasins fermés, circulation bloquée, pneus brûlés sur la chaussée (RN1), tout a tourné au ralenti dans cette ville située à 120 Km de Kinshasa jusqu'à l'intervention de la police.

« Les adeptes de Bundia dia Mayala disent qu'ils doivent chasser les ressortissants du Kasaï et tous les étrangers. Ils ont tout paralysé depuis 8h. La circulation a timidement repris du côté du quartier Kimbala. Les magasins sont fermés toujours fermé », a témoigné un habitant joint par ACTUALITE.CD. Le gouverneur de la province du Kongo Central et le vice-ministre en charge de l'intérieur se sont rendus sur place après l'accalmie.

Impact du COVID-19 sur l'économie

La RDC atteint le taux d'inflation de 5,7% sur une projection annuelle de 8%

La RDC a atteint le taux d'inflation de 5,7% sur une projection annuelle de 8%, à la suite de la pandémie de Coronavirus, a constaté, mardi 14 avril 2020, le Comité de Conjoncture, au cours de sa réunion hebdomadaire présidée par le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba.

Y ont participé, hormis ses membres permanents sue sont le vice-Premier ministre en charge du Budget, sa collègue du Plan, les ministres du Commerce extérieur, des Mines, les vice-ministres des Finances et de l'Economie nationale et le gouverneur de la BCC, le représentant de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et le secrétaire exécutif de l'Association nationale des entreprises publiques (ANEP).

"Cette situation impose donc au Gouvernement central une rigueur dans l'application des mesures prises pour accompagner les entreprises privées et alléger la charge des ménages en cette période de crise causée par la pandémie du COVID-19', a déclaré le VPM Mayo

Jean-Baudouin Mayo a indiqué que le taux de change en RDC demeure stable, exceptée une légère dépréciation de la monnaie nationale face au dollar américain.

Le gouvernement Ilunkamba rassure donc les Congolais de son implication pour contenir les effets pervers du Coronavirus sur l'économie nationale. Cependant, il compte aussi sur l'apport de chacun dans le respect des gestes barrières pour briser la chaîne de contamination de cette maladie au pays.

L'allégement de la dette de 20 millions de dollars américains dont a bénéficié la RDC de la part du Fonds monétaire international (FMI) a aussi été évoqué lors de la réunion hebdomadaire du Comité de conjoncture.

Thierry MfunduLa RDC a atteint le taux d'inflation de 5,7% sur une projection annuelle de 8%, à la suite de la pandémie de Coronavirus, a constaté, mardi 14 avril 2020, le Comité de Conjoncture, au cours de sa réunion hebdomadaire présidée par le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba.

Y ont participé, hormis ses membres permanents sue sont le vice-Premier ministre en charge du Budget, sa collègue du Plan, les ministres du Commerce extérieur, des Mines, les vice-ministres des Finances et de l'Economie nationale et le gouverneur de la BCC, le représentant de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et le secrétaire exécutif de l'Association nationale des entreprises publiques (ANEP).

"Cette situation impose donc au Gouvernement central une rigueur dans l'application des mesures prises pour accompagner les entreprises privées et alléger la charge des ménages en cette période de crise causée par la pandémie du COVID-19', a déclaré le VPM Mayo

Jean-Baudouin Mayo a indiqué que le taux de change en RDC demeure stable, exceptée une légère dépréciation de la monnaie nationale face au dollar américain.

Le gouvernement Ilunkamba rassure donc les Congolais de son implication pour contenir les effets pervers du Coronavirus sur l'économie nationale. Cependant, il compte aussi sur l'apport de chacun dans le respect des gestes barrières pour briser la chaîne de contamination de cette maladie au pays.

L'allégement de la dette de 20 millions de dollars américains dont a bénéficié la RDC de la part du Fonds monétaire international (FMI) a aussi été évoqué lors de la réunion hebdomadaire du Comité de conjoncture.

Thierry Mfundu

Coronavirus

Le FMI accorde des fonds à 25 pays pour alléger leur dette

Le Fonds monétaire international a annoncé le 13 avril le versement d'une aide d'urgence à 25 pays du monde pour leur permettre d'alléger leur dette et de mieux faire face au Covid-19.

L'institution financière va débloquer 500 millions de dollars pour alléger la dette de ces pays parmi lesquels la RDC.

Cette aide financière d'urgence annoncée le 13 avril par le FMI doit permettre à 25 pays du Sud de couvrir pour six mois les remboursements de leur dette envers le FMI et «d'allouer une plus grande partie de leurs maigres ressources à leurs efforts en matière d'urgence médicale et d'aide», souligne un communiqué de l'institution financière.

L'Afghanistan, le Bénin, le Burkina Faso, la Centrafrique, le Tchad, les Comores, Madagascar, la RDC ou encore le Yemen sont notamment concernés. Cet allègement de leur dette passe par un système de dons de la part du FMI à ces États, via un fonds fiduciaire, qui a actuellement «une capacité de 500 millions de dollars de ressources immédiatement disponibles, y compris les 185 millions de dollars promis récemment par le Royaume-Uni et les 100 millions de dollars fournis par le Japon», a précisé le FMI.

Macron appelle à annuler la dette de l'Afrique

Le même jour, Emmanuel Macron, lors d'une allocution télévisée, a appelé à «annuler massivement la dette des pays africains». «*Notre proposition allant dans le sens d'une annulation de la dette, soutenue par la déclaration commune africaine, a également été accueillie favorablement par la France*», a déclaré quelques heures plus tôt le président sénégalais Macky Sall.

AFP

Plus de 100 000 morts dans le monde

L'Italie est le pays le plus touché, avec près de 19 000 morts. En France, plus de 13 000 décès sont à déplorer.

13 197 personnes sont mortes du coronavirus en France. Plus de 32 000 personnes sont encore hospitalisées, dont plus de 7 000 en réanimation .

À la veille du week-end de Pâques, les autorités craignaient un relâchement et la surveillance du confinement sera très stricte.

Entamé le 17 mars et déjà prolongé une fois, le confinement se poursuivra après mardi. Emmanuel Macron devra aborder la question de sa durée dans son allocution prévue lundi soir après une visite jeudi au controversé professeur marseillais Didier Raoult , héraut du traitement à l'hydroxychloroquine contre le Covid-19.

Les 27 pays de l'Union européenne se sont mis d'accord à l'arrachée pour une réponse commune à 500 milliards d'euros face à la pandémie.

Plus de 100 000 personnes sont mortes dans le monde des suites du virus.

Dans une interview accordée au Figaro le président du Medef Geoffroy Roux de Bézieux explique qu'après le confinement, «*il faudra bien se poser la question tôt ou tard du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire*».

Des « *soldats morts au front* ». C'est ainsi que le Pape François a comparé les soignants décédés depuis le début de l'épidémie à la télévision Rai1. Ces « médecins, infirmiers, infirmières, sœurs, prêtres sont « *morts au front comme des soldats qui ont donné leur vie par amour* », a-t-il déclaré.

Décès d'un adolescent indigène au Brésil. L'adolescent de l'ethnie indigène yanomami est décédé après avoir contracté le Covid-19. « *Il est décédé jeudi soir* », indiquent les autorités dans un communiqué. Il a précisé que

Des infirmières épuisées après de laborieuses tâches

« *la cause du décès n'est pas déterminée pour l'instant* », mais avait révélé mercredi que ce jeune de 15 ans était le premier yanomani à avoir contracté le virus au sein des populations indigènes yanomami vivant au Brésil. Il était hospitalisé depuis une semaine en soins intensifs à l'hôpital général de Boa Vista, la capitale de l'Etat de Roraima, au Nord du Brésil.

Les malades qui meurent chez eux ne sont toujours pas comptabilisés dans les bilans officiels de l'épidémie. Et restent difficiles à dénombrer, même si les professionnels de santé sont régulièrement confrontés à ce type de cas.

La barre des 10 000 morts est atteinte au Royaume-Uni alors que Boris Johnson a quitté l'hôpital. « Nous vaincrons le coronavirus », dit-il. Le combat pourrait bien se prolonger et la fin du confinement ne sera pas « *une lampe qu'on rallume* », mais graduel, disent les experts.

L'épidémie de coronavirus en France « *se poursuit de façon dynamique* » et a fait 14 393 morts en France, a indiqué dimanche la Direction générale de le Santé dans un communiqué. Pour le quatrième jour consécutif, le nombre de patients en réanimation a enregistré une baisse en 24 heures, « de 35 patients seulement, c'est une donc une très légère baisse », souligne toutefois la DGS.

Emmanuel Macron envisage une prolongation du confinement jusqu'au moins après le 10 mai, d'après son entourage. Pour sa prise de parole lundi, le président est aussi attendu sur une méthode pour faire redémarrer le pays après le confinement, qui commence à produire des effets sur le nombre de cas graves.

Mais la pression reste forte sur les hôpitaux où continuent d'affluer les malades, même si le nombre de patients en réanimation continue de baisser.

Le porte-avions Charles de Gaulle, contraint d'écourter sa mission dans l'Atlantique Nord pour cause de coronavirus à bord, a accosté ce dimanche à Toulon, son port d'attache. 1 900 marins ont été débarqués et placés en isolement.

Parallèlement à l'isolement des militaires, l'armée prévoit de désinfecter l'ensemble des bâtiments et aéronefs, « pour leur permettre de recouvrer au plus tôt leur pleine capacité opérationnelle , selon le ministère des Armées.

Une messe pascale clandestine s'est tenue dans la nuit à l'église traditionaliste Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, en présence de fidèles. Le prêtre a été verbalisé pour non-respect du confinement.

Le ministre français de l'Agriculture Didier Guillaume appelle l'Union européenne à prendre des mesures « urgentissimes » pour aider le marché du lait face aux excédents provoqués par la crise. L'Europe produit trop de lait et les cours chutent depuis la fermeture des restaurants et cantines en Europe.

Espagne : les décès à la hausse

Le nombre de morts en 24 heures a progressé ce dimanche en Espagne à 619, après trois jours consécutifs de baisse Hier, ce chiffre s'était élevé à 510. Le bilan total s'élève à plus de 17 000 morts. Au total, le nombre de cas confirmés est de 166 019 tandis que le nombre de personnes guéries s'établit à 62 391.

AFP/Reuters

Covid-19

Avec désormais 245 cas et 17 guéris, la RDC passe 5 jours sans décès (INRB)

Dans son bulletin épidémiologique sur l'économie de la pandémie du coronavirus publié ce dimanche 12 avril 2020, l'Institut National de Recherche Biomédicale, «INRB», rapporte que la RDC a enregistré une nouvelle guérison et un nouveau cas à Kinshasa.

D'après la même source, le cumul des cas depuis le début de la maladie au pays le 10 mars dernier, est de 245 cas dont 17 guéris et 20 décès.

Il faut signaler que c'est la cinquième journée consécutive la RDC que n'a pas enregistré un cas de décès lié au coronavirus.

Rédaction

Affaire Vital Kamerhe

Que des révélations !

(suite de la page 5)

John Kaboto, Kabila Muana Kabila, Florence Kavira et Polycarpe Mbasani, respectivement avocats aux barreaux de Kinshasa/Gombe et Kinshasa/Matete.

Pour la défense, « *les faits reprochés à VK se fondent sur des suppositions et ne sont nullement infractionnels avec cette conséquence qu'il y a absence totale d'indices sérieux de culpabilité. Et bien plus, VK s'engage à remplir toutes les conditions qui lui seront imposées pour sa mise en liberté et offrira sa collaboration à la justice jusqu'à la clôture de l'instruction de la présente affaire* ».

Cet argumentaire n'est pas du goût de l'Officier du ministère public qui souligne que l'inculpé a bien pris une part active aux opérations d'attribution des marchés publics de gré à gré lesquelles ont conduit au détournement des deniers publics. Il souligne l'impérieuse nécessité de garder VK en détention pour la poursuite de l'instruction, encore qu'il doit être confronté à plusieurs autres inculpés qui se trouvent actuellement en détention préventive à la maison d'arrêt annexe à la prison centrale de Makala.

Sur ce, Vital Kamerhe intervient pour tenter d'obtenir une inflexion de la position de l'avocat général. Il rappelle à l'intention du tribunal que sa mise en liberté provisoire ne présente aucun risque parce l'état d'urgence et le confinement de la commune de la Gombe ne le mettent pas en situation de se soustraire à la justice.

La parole aux juges

Son ultime plaidoirie n'emporte pas la conviction du tribunal qui rend une ordonnance déclarant la demande de maintien en détention préventive introduite par le ministère public recevable et fondée en ce que les motifs évoqués par lui sont plausibles selon que le trésor public aurait déboursé des fonds importants pour l'exécution des travaux de 100 jours dont le coût global avoisinait 400.000.000 $ USD et dans ce cadre, l'inculpé qui était superviseur des travaux est intervenu dans plusieurs opérations de passation des marchés publics de gré à gré qui sont considérées comme des détournements des deniers publics.

Il y a également lieu d'indiquer que le tribunal tient compte du fait qu'il est impérieux que le Ministère Public, qui poursuit la confrontation de l'inculpé et d'autres de ses co-inculpés qui se trouvent au lieu carcéral soit mis dans les conditions de procéder à ce devoir d'instruction sans désemparer.

Le Phare

Ce qui s'est passé ce samedi 11 avril devant le Tripaix de Kinshasa-Matete !

Réunis en chambre de conseil, ce samedi 11 avril, au tribunal de paix de Kinshasa-Matete pour examiner la demande de liberté provisoire introduite par Vital Kamerhe, les juges, après avoir entendu le réquisitoire du parquet et les arguments avancés par le prévenu V.K, assisté de ses avocats, ont décidé sur la base de leur conviction de maintenir le directeur de cabinet de Fatshi en détention, et ordonné au greffier de le lui signifier.

En effet, le 8 avril au soir de sa détention provisoire à la prison de Makala, les avocats de V.K. avaient déjà fait savoir qu'ils introduiraient une demande de liberté provisoire dans les heures qui suivaient. Chose faite, mais que les juges de la composition ont déclarée recevable, mais non fondée.

D'entrée de jeu, c'est l'avocat général pour le compte du parquet qui a pris la parole pour situer le tribunal et démontrer à la composition les charges qui

(Suite en page 10)

Édito

Début du renouveau !

(suite de la une)

tie des arrangements de gré à gré.

Tout semble accabler Kamerhe devant des questions auxquelles il n'a pas pu donner des réponses convaincantes, sans bien évidemment apporter la moindre preuve du contraire. Ses proches, notamment son épouse et sa famille et bien au-delà de ce cercle, ont dû bénéficier de ses largesses, il en de même des personnes non qualifiées de son obédience. C'est en somme un détournement des deniers publics au détriment du trésor public qui a vu s'échapper des caisses des sommes faramineuses ayant servi à engraisser une catégorie d'individus évoluant jusque-là comme des intouchables privilégiés. Un banquier et quelques chefs d'entreprises visées dans ces contrats y sont passés.

Est-ce la fin de l'impunité ? Ce serait très tôt de s'y prononcer ! Voilà que la scabreuse affaire de rétro-commissions qui avait brûlé les lèvres il y a quelques mois lui retombe sur la tête. A tout prendre, cela marque en fait le « renouveau » de la justice dans la lutte contre l'impunité des élites. Le pli étant pris, dans cet élan la justice ne va nullement s'arrêter en si bon chemin. Plusieurs noms sont cités au passage et les semaines à venir donneront assurément du blé à moudre. En somme, le parquet recherche tous les indices afin de pouvoir nettoyer les écuries en faisant simplement appliquer la loi. Qui pollue, paie !

EIKB65

Vital Kamerhe est aussi épinglé dans une affaire de faux médicaments à hauteur de 10 millions de dollars

Le Tribunal de Matete a dévoilé, dans son sujet rejetant une demande de libération provisoire de Vital Kamerhe ce samedi, plusieurs griefs du dossier. Outre l'attribution des marchés publics de gré à gré des entreprises «fictives» telles que Samibo qui avait reçu en numéraires liquides la somme de 47 millions de USD (quarante-sept millions de dollars américains) par la Rawbank, il y a également un dossier de faux médicaments pour lequel le président de l'UNC est poursuivi.

D'après la justice congolaise, Vital Kamerhe aurait accordé un marché de gré à gré à l'entreprise Trade Plus qui a reçu 10.000.000 USD

(dix millions de dollars américains pour la fourniture des médicaments.

«*Et pourtant, cette dernière n'est pas du domaine pharmaceutique et tient juste une quincaillerie avec cette incidence que les produits commandés par cette dernière sont arrivés à Kinshasa ayant atteint la date de péremption pour la grande partie et donc, impropre à la consommation sans omettre tant d'autres griefs dont les enquêtes sont en cours*», explique le tribunal.

De son côté, Vital Kamerhe se décharge sur Eteni Longondo. Pour sa défense, le directeur de cabinet du chef de l'État soutient que c'est à tort que le parquet le rend responsable dans ce dossier car c'est l'actuel ministre de la Santé Eteni Longondo qui avait fait expertiser les médicaments et déclaré en conseil des ministres que les produits étaient conformes et que c'est lui qui les avaient réceptionnés et mis a la disposition de la population, qu'il n'est responsable de rien.

Cet argument n'a pas convaincu la chambre du conseil qui a décidé de prolonger sa détention provisoire à 15 jours.

Thierry Mfundu

Ce qui s'est passé ce samedi 11 avril devant le Tripaix de Kinshasa-Matete !

(suite de la page 9)

pèsent sur le prévenu et le danger que suscite la mise en liberté provisoire de sieur Kamerhe, alors que les enquêtes sont toujours en cours. A ce propos, l'avocat général Sylvain Kaluila a allégué qu'il reproche à l'inculpé le fait d'avoir à Kinshasa, en tant que directeur de cabinet du chef de l'Etat et superviseur des travaux du programme d'urgence des 100 jours, détourné de fonds de l'Etat en passant par le mécanisme d'attribution des marchés publics de gré à gré à des entreprises fictives, telles que SAMBO qui avait reçu en liquide, la somme de 47 millions USD par la Rawbank, laquelle somme a disparu du circuit bancaire sans être affectée à la construction de 300 maisons préfabriquées, mais aussi, à l'entreprise Trade Plus qui a reçu 10 millions USD pour la fourniture de médicaments, alors que cette dernière n'est pas du domaine pharmaceutique, mais tient plutôt une quincaillerie, avec comme incidence que la majeure partie de médicaments par elle fournis ont été déclarés périmés, donc, impropres à la consommation, sans omettre tant d'autres griefs dont les enquêtes sont en cours.

Dans sa conclusion, l'avocat général affirme devant les juges qu'au regard de tout ce qui précède, étant donné que les enquêtes sont en cours et qu'il existe des indices sérieux de culpabilité, il sollicite du tribunal qu'il soit ordonné la mise en détention préventive de l'inculpé pour ne pas entraver le déroulement normal de l'instruction.

Pour sa part, VK nie en bloc toutes les accusations formulées contre lui en donnant sa version des faits selon laquelle, tous les marchés publics qui existent entre la république et les tiers ont été hérités du gouvernement Tshibala et aucun contrat de gré à gré ne porte sa signature. Il affirme en outre qu'il n'est pas de la responsabilité du dircab du chef de l'Etat de suivre l'affectation des fonds payés directement par la banque dans les comptes des dites entreprises. Pour sieur Kamerhe, il y a toute une équipe qui était chargée de la supervision des travaux, parmi lesquels il y a des ministres en fonction à l'instar de Thomas Luhaka, Willy Ngoopos et le gouverneur de la banque centrale qui ne sont nullement inquiétés, d'après lui.

S'agissant de la somme de 10 millions USD de médicaments, Vital Kamerhe cite Eteni Longondo, l'actuel ministre de la santé qui aurait passé la commande et réceptionné les produits. Il prend à témoin le conseil des ministres. Il conclut sa défense en affirmant que les faits lui imputés ne sont pas répréhensibles, et qu'il sollicite sa mise en liberté provisoire aux conditions qui lui seront fixées par le tribunal comme il l'avait déjà sollicité auprès du procureur général tout en promettant de collaborer parfaitement et totalement avec la justice pour que la lumière droite faite. De ce fait, les juges ont quand même décidé de la maintenir en prison. Sa confrontation a laissé un certain nombre des questions sans réponses et c'est là que le parquet s'est engouffré pour l'avoir.

Nzakomba

La lettre C en série !

Qui aurait pensé que la lettre C va détruire cette année 2020 et presque nous gâcher la vie ? L'actualité nous laisse rêveurs et sans voix face à notre désormais ennemi public numéro un : Coronavirus (C) ou son dérivé (en formule contractée) Covid-19 (C). Partout, on évoque de plus en plus le nombre des victimes et on les classifie en Cas (C) et Confirmé (C). A l'heure qu'il est, au moment où des mesures coercitives nous sont imposées, la seule prescription actuellement recommandée à l'échelle mondiale demeure le Confinement (C) dont tous souhaitent sortir le plus rapidement possible. Ne mangez pas la Consigne (C) : restez chez-vous, ne venez pas chez nous ! Avec à la clé (là aussi et toujours la même lettre), des mesures dites «barrières». Conséquence : beaucoup n'y arrivent plus et montrent de plus en plus des signes d'énervement et d'agacement. D'aucuns assimilent cette situation particulière à la Colère (C) du Très-Haut exprimée ainsi. Ici et ailleurs, notre compagnon a pour nom : Cache-nez (C) pour espérer briser cette chaîne infinie de Contamination (C). Les autorités de certains pays n'y sont pas allées de main morte et n'ont pas trouvé mieux que de décréter le Couvre-feu (C)... Invariablement, partout tous redoutent la perte de nos semblables et beaucoup en ont déjà fait les frais, en perdant les leurs ! Avec comme terminus : Cimetière (C). Une controverse est même née autour du seul remède possible que certains chercheurs estiment nécessaire pour soigner et cela divise les spécialistes en la matière, c'est la Chloroquine (C). Ce que tout le monde sait aujourd'hui c'est que ça vient de la Chine (C). Aucun pays ou presque au monde n'y échappe, notre Congo (C) en fait partie. Alors le seul salut, tel que le plus grand nombre le recommande, c'est le refuge auprès du Seigneur et Sauveur, c'est le Christ (C). Nous sommes encore en vie, rendons toujours grâce et glorifions le Créateur (C), pour ce souffle vital renouvelé...

Bona MASANU

Brasseries

Les livreurs de boissons toujours actifs !

Le constat est patent : il n'y a l'ombre d'aucun doute, la consommation des boissons (bières et jus confondus), en cette période de Covid-19 avec son corollaire le confinement, doit avoir sensiblement baissé. Du fait notamment des mesures prises par les autorités qui ont enjoint les tenanciers de ces lieux de fermer leurs commerces ! Mais pas que ça... Même les autres produits de consommation courante connaissent la même courbe décroissante. Coronavirus s'est invité chez nous pour nous faire changer les habitudes. On nous recommande d'être de moins en moins dehors et de ne sortir que pour des courses de strict nécessaire. Mais combien sommes-nous à nous y plier ? Quelques quartiers de la capitale vivent à ce rythme, certes, mais le plus grand nombre ne se soucient guère. Certains coins de Kinshasa gardent presque la même attraction, même si un petit bémol est quand même mis... Par crainte d'être pris en défaut, beaucoup de ces endroits où la bière coulait autrefois à flot ont baissé leurs rideaux de fer. En observant comme un deuil ces instants ! A contrario et clandestinement, certains ont ouvert des voies dérobées (en petits couloirs) pour recevoir, malgré tout, des clients par derrière. Les mœurs ont la peau dure et ce n'est pas si aisé pour beaucoup d'entre nous de se défaire de cette accoutumance à la boisson. Les brasseurs, eux, ne veulent pas non plus lâcher prise. Ils doivent, arguent-ils, écouler leurs produits même en ce temps de crise sanitaire. Les camions livreurs des boissons sont toujours présents dans nos quartiers, tant que la demande sera présente, l'offre n'en souffrira point. Sinon, il va falloir se résoudre, pour ces employeurs, à mettre le personnel au chômage. Une situation qui viendra encore corser la peine de ces personnes qui vivent de cette activité. On ne saurait faire d'omelette sans casser les œufs. Il est quand même surprenant d'entendre des propos du style «*comme le taux le plus élevé des cas confirmés positifs au Covid-19 se localisant à Gombe et comme on a circonscrit le périmètre de cette commune par une mesure de confinement quasi-total, chez nous on n'est pas concernés*». Rien plus pour continuer à sensibiliser pour combattre l'ignorance qui est aussi un vrai fléau à éradiquer de l'esprit de la grande majorité de Kinois se montrant réfractaires et récalcitrants... Force est de reconnaître que l'atmosphère enfiévrée que connaît Kin a cédé la place à une ambiance plutôt terne et les lieux bruyants ne grouillent plus du monde comme à l'accoutumée...

Bona MASANU

Covid-19

Sœur Bipendu, religieuse et médecin de la RDC, sauve des vies en Italie

Vivant en Italie depuis plusieurs années, la religieuse et médecin originaire de la République démocratique du Congo, Sr Angel Bipendu, apporte soutien et réconfort auprès des familles.

Elle explique sa mission de religieuse et de médecin au chevet des malades victimes du Covid-19 à Bergame, ville italienne devenue l'épicentre de la pandémie.

A l'instar de plusieurs autres « héros », Sœur Bipendu se retrouve au front de la lutte contre le nouveau coronavirus dans la partie la plus touchée de l'Italie, Bergame. Après avoir travaillé pendant deux ans dans l'apostolat de la mer comme volontaire à l'ordre de Malte, elle s'est dirigée à Bergame où, souligne-t-elle, l'épidémie l'a trouvée.

Point de départ

D'abord un constat au regard de la tragédie que cause la maladie : une chaîne de contaminations des personnes, y compris du corps médical ; des personnes infectées qui souffrent seules et désespérées, etc. La religieuse congolaise a ainsi estimé qu'il était plus que jamais temps

de mettre à contribution ses compétences médicales au service de ses semblables. Mais, c'est surtout portée par l'idéal de la vie religieuse, une vie reçue pour être donnée, qu'elle a pris l'option, volontairement, de venir en aide à ses frères et sœurs en détresse qui, dit-elle, outre ceux qui sont morts, font « *l'expérience de manque d'aide et de suivi* ».

Visite de maison en maison

Touchée par la situation de souffrance des patients et victimes du Covid-19, Sœur Bipendu a décidé de se mettre en route pour rendre visite à toutes ces personnes. Une visite qu'elle réalise personnellement maison par maison dans la ville italienne de Bergame. Au cours de ces visites, elle évalue notamment la condition des malades. Quand on sait que tous ne sont pas acheminés d'office à l'hôpital pour des raisons de désengagement des structures sanitaires, Sœur Bipendu dispense des soins qui répondent au guide thérapeutique en usage dans les hôpitaux.

L'idéal religieux, moteur d'engagement dans le service du prochain

Parlant de la motivation de son action, Sœur Bipendu reconnaît que sa formation médicale y est pour quelque chose. Toutefois, elle fait remarquer que c'est surtout le fait d'être religieuse qui l'a déterminée à s'engager auprès des personnes vulnérabilisées par la pandémie. En étant « religieuse, je me suis consacrée pour donner ma vie aux autres », déclare-t-elle en assurant que sa compétence et son expérience de médecin sont une valeur ajoutée pour servir encore plus efficacement celles et ceux qui ont besoin d'elle. Il s'agit des personnes désespérées qui ont besoin d'un soutien moral et spirituel.

Quid de la peur d'être infectée soi-même ?

Sœur Bipendu dit qu'elle n'a pas peur d'être contaminée elle-même. Et pour cause ?, un « oui ». Celui donné à Dieu à travers le don de soi vécu dans l'engagement au sein de la vie religieuse. Elle indique que ce « oui » est bel et bien une source d'énergie qui la mobilise pour aller partout où le Seigneur l'emmène. En revanche, s'il y a une peur qu'elle avoue pourtant éprouver, c'est celle « *de ne pas être capable d'arriver au chevet des malades et leur porter secours* ».

Par ailleurs, Sœur Bipendu avoue que depuis l'avènement de cette pandémie, son horaire n'est pas resté sans subir quelques changements du fait d'un engagement plus total sans son apostolat qui se fait parfois de 20h à 8h du matin. Elle affronte courageusement cet ennemi invisible sans une expérience antérieure d'un apostolat à haut risque. Exemple d'impavidité hors pair !

Jean-Pierre Badjoko
Communication/ Vatican

Jean-Denis Sakombi, noblesse oblige !

Lui, c'est mon ami à plus d'un titre sur lequel je m'attarderai simplement au sujet de nos relations de Kinois qu'il est et fier de l'être doublé de bon vivant. C'est bien sûr Jean-Denis Sakombi, appellation bien contrôlée ! JD (forme contractée de son prénom), comme les siens aiment à l'appeler familièrement, est à la fois Belgicain (ancien Zaïrois ayant étudié en Belgique) et Kinois (disais-je d'entrée) de pure souche. Comme nombre de ceux que j'amène ici et dont je retrace le parcours, lui et moi avons plusieurs amis en commun. Et pendant que nous grandissions, force est de reconnaître que nous fréquentions les mêmes coins. Et les retrouvailles étaient des moments de pur bonheur partagé... Tout petit détail peut-être pas de taille : il est fils aîné de son paternel patronyme éponyme (même nom). Bien connu sur la place publique, son politicien de père a été plusieurs fois ministre puis gouverneur de la ville de Kin. Et lorsque ce n'était pas son père, c'était son oncle Dominique (de son prénom), un autre Sakombi. Comme si cela ne suffisait pas, son autre oncle (Gérard de son prénom), jadis procureur général, est le géniteur de la célèbre femme de médias audiovisuels, non moins célèbre, Célestine Sakombi Ba' Akonzo. Et plus proche de nous, son cousin Molendo est ministre (décidément !).

Malgré cette riche carte de visite, Jean Denis se montre généralement sobre et dépouillé de tous les artifices, toujours proche des amis et partageant des moments à la fois heureux et de malheur. Sous des dehors d'un homme coquet et élégant sur les bords, comme le montre d'ailleurs cette photo d'illustration, JD s'apparente à du vin : plus il prend de l'âge plus il se bonifie. Ayant partagé un passé commun, le voilà qui loge dans le même immeuble que moi (pas sur le même palier). Mais il se fait rare et pour le voir, je dois lui laisser une invitation pour l'apéro. Lors de notre dernière rencontre, il m'a taquiné en me demandant si autrefois, je voulais entrer dans sa famille ? Et moi de lui avouer qu'un projet nourri en sourdine n'avait pas abouti et cela reste à présent loin derrière nous ! L'occasion nous avait été donnée d'évoquer en tire-d'aile les souvenirs de séjour d'études en Belgique, des amis qui nous ont quittés, de coronavirus qui nous impose des mesures coercitives et un confinement dont tous souhaitent vivement sortir... Bref de tout et de rien ! Rien de moins pour remuer toutes ces petites choses qu'on garde en mémoire. Ce passé qu'on a toujours du plaisir à revisiter : si loin, si proche... Ah j'allais oublier, il y a peu, il a conduit à l'autel son fils aîné Ruddy pour qu'il se mette la corde au cou. Sincères félicitations l'ami, à nous revoir !

EIKB65

Ancien guitariste soliste de l'orchestre Le Symba

July Cuivre, le beau géant, va en paix !

Un groupe des résidents de la commune de Bandalungwa s'était résolu dans les années 70 de jouer leur partition dans l'arène musicale. Ils ont pris sur eux de monter l'ensemble musical qu'ils ont appelé Le Symba (Symbole d'amitié) autour d'un idéal qu'ils voulaient partager. Ils ont osé, car à l'époque, quelques orchestres des jeunes ont déjà pignon sur rue et ont pour noms : Bella-Bella, Thu Zaïna, Tabu National et Zaïko Langa Langa. Les jeunes de Bandal sont conduits par Julie Cuivre qui tient la rythmique en jouant à la guitare solo et avec lui d'autres qui ont cru en eux-mêmes. Ils rivalisent d'ardeur et se font une place au soleil. Ayant existé quelques années, Le Symba a dû baisser pavillon et le groupe s'est émietté sans espoir de renaître. L'un d'eux, July Cuivre, est resté dans les mémoires et le temps n'a pas effacé les souvenirs... Tout récemment, s'étant installé en Europe, une triste nouvelle nous est parvenue : il a quitté le monde des vivants pour entrer dans la vie appelée «Éternité». La mort étant le crépuscule de ce jour appelé «Vie». Un de ceux qui lui étaient proches, Bonyek Kimina, conseiller technique/environnement à l'Hôtel de ville de Kinshasa, fait un témoignage en rappelant quelques-uns de souvenirs à travers les lignes qui suivent...

B.M.

Biographie Express d'un grand-frère, d'un ami et de plus qu'un complice

July Cuivre, de son vrai nom Jean Paul Kathomba Nawesi Mulema, est un ancien de Bandal Synkin sur la rue Lubuzi.

Avec un groupe d'amis du quartier, il crée l'orchestre Symba, (Symbole d'amitié), premier orchestre de Bandal qui en ces années rivalisa avec les autres orchestes de jeunes comme Thu-Zaina, Zaiko LL, Stukas Boys, Tabou National...

Valentina et Parc d' attraction étaient ses premiers morceaux gravés sur 45 tours qui firent connaître le groupe qui a connu son ascension bien avant les années 80. Ces chansons berceront notre prime jeunesse.

Ses compagnons d'armes furent Rocky Lisaso, Antmo, Bialu Jean la Fauvette, connu plus tard sous le nom de Madilu Bialu, et Japy comme chanteurs.

July Cuivre (soliste), Paulin Mwaka (accompagnateur), et Garincha (bassiste).

Le mentor de la troupe, Toy Maba (Pecos), d'heureuse mémoire.

Gravitaient autour de l'orchestre comme membres influents, mon aîné le colonel Donat Liwoke, Cedos Mwanza et tant d'autres qui se sont soudés les coudes pour conduire et encadrer le groupe

Démographe et staticien, également fonctionnaire au ministère du Plan, il s'est essayé aux affaires avant d'immigrer et s' établir à Londres en Angleterre depuis plus de 30 ans. C'est le 8 avril 2020 que la triste nouvelle nous annonçait qu'il a finalement tiré sa révérence. Coïncidence de date, le jour de l'anniversaire de son ami intime et homonyme l'ingénieur Blaise Jean Paul Kathompa, professeur à l'IBTP et ancien directeur retraité de la Regideso, avec qui nous formions un trio après qu'ils m'aient adopté comme jeune frère et ami depuis des lustres.

Jean Paul Katomba Nawesi Mulema July Cuivre, tu resteras pour moi ce grand-frère que ma mère n'a pas pu me donner dans la vie.

Va, vieux frère, je garderai toujours en mémoire nos «batailles» pour nous affirmer dans la vie. Chaque expérience était la bonne, oser, tâter et surtout croire en soi, telle est la grande leçon que j'ai assimilée en te côtoyant. Car chaque fois que tu séjournais à Kin pour raisons d'affaires ou tes vacances, tu avais du temps pour moi et ma famille.

Nous sommes tous tristes, car nous t'avons perdu.

Ton humour, ta générosité ton sourire permanent, ta joie de vivre que tu répondais à la ronde, ta convivialité et ta gaieté nous manqueront à jamais.

Je sèche mes larmes car je suis confiant que tu es rentré dans la vraie vie, auprès du Père céleste...

Bonyek Kimina

Chanson contre Covid-19 : Koffi Olomide hausse le ton et recadre Eteni Longondo

Antoine Christophe Agbepa Mumba, dit «Koffi Olomidé» n'a pas été tendre à l'endroit du ministre de la Santé publique, Eteni Longondo, au cours de l'émission Karibu Variétés de ce dimanche 12 avril 2020 sur la Télévision nationale (Rtnc).

En effet, le patron de l'orchestre «Quartier Latin international» s'est insurgé contre la démarche du ministre de la Santé qui a appelé, à travers les médias, les artistes musiciens à la composition d'une chanson contre le COVID-19.

Révolté par cette procédure, Koffi Olomidé n'a pas pris quatre chemins pour interpeller le ministre qui, selon lui, devrait d'abord contacter les artistes avant de faire une annonce télévisée. «*C'est le système de nos politiciens. Ils ne viennent que dans des moments pareils pour nous chercher* (les musiciens, NDLR). *Ils n'ont pas le droit de nous considérer comme leurs enfants ou bien leurs petits. Il* (Eteni Longondo, NDRL) *ne peut passer à la télé faire appel aux musiciens comme moi ! Il me prend pour qui ? Il me dépasse en quoi? D'ailleurs nous, on ne touche pas l'argent de l'État ! Ils nous doivent du respect. Il doit normalement nous écrire et non l'annoncer à la télé, sans nous informer au préalable*», a dit la star de la chanson.

Puis d'ajouter: «*Nous ne sommes pas ses travailleurs. Lui ne peut pas me payer. Donc, il doit nous respecter*».

Une chanson d'ensemble en gestation

Mais pour ce qui est de l'idée de faire une œuvre unique des artistes congolais contre ce fléau mondial, Koffi Olomide affirme avoir un projet similaire dans sa gibecière. Il n'attend que l'aval de ses collègues pour passer à la prochaine phase.

«*L'idée est de réunir les artistes pour une chanson de sensibilisation contre le COVID-19. Nous devons oublier nos égos. Si mes collègues sont d'accord, on peut faire une chanson. Ce ministre si on lui dit de nous donner, l'argent, il ne va même pas donner…*», a conclu celui qu'on appelle «le Quadrakoraman».

Coronavirus Assassin

Rappelons-le, Koffi Olomide est déjà dans l'arène de la lutte contre cette maladie grâce à sa chanson intitulée «Coronavirus Assassin».

Dans cette oeuvre, Koffi appelle le monde à demander pardon à Dieu et à changer de comportement. «*Nos péchés, nous allons les payer à quel prix ? La colère de Dieu s'est manifestée à travers un virus*», a-t-il dit en lingala.

«*Dieu était en train de nous regarder, de faire l'inventaire de nos péchés. Il regardait comment nous mettons en avant les biens matériels et aussi la vanité, l'égoïsme et l'orgueil. Les malheurs des autres deviennent nos bonheurs…*», a-t-il chanté.

Jolga Luvundisakio

Karmapa en featuring avec Sam Mangwana dans «Mama Yemo»

Le choc qu'il a eu en se rendant à l'hôpital de référence de Kinshasa appelé communément «Mama Yemo» a conduit l'artiste-musicien Karmapa à composer une chanson éponyme. Il s'est attaché les services de Sam Mangwana au chant.

Et il en donne ses profondes motivations... «*Je me suis senti obligé de chanter cet établissement où je suis né. Un hôpital qui autrefois était une référence en Afrique. J'ai accompagné quelqu'un se faire soigner mais il est mort. Une mort qui pouvait être évitée. J'y raconte dans ma chanson. Cette institution hospitalière pour moi est comme une maison hantée. Une manière pour moi d'interpeller nos dirigeants. Qu'ils aillent faire un tour dans cet hôpital pour s'en rendre compte. À part l'état crasseux, des pratiques inacceptables ont cours au sein de cet établissement public. L'absence des médecins, les infirmiers qui vendent des médicaments parfois même périmés, des lits... complètent ce sombre tableau. Une insalubrité repoussante qui donnent la nausée : la présence permanente de gros rats qui se promènent librement sans avoir peur des gens ! Une situation cruelle insupportable ! Toutes les conditions sont réunies pour que les malades meurent. C'est tout simplement inadmissible. Apparemment, tout se passe comme si les autorités ne sont pas au courant de tout ce qui s'y passe. Je ne pouvais me taire face à cette négligence criarde qui laisse voix. Je pense que ma voix portera. «Le peuple d'abord», doit-il demeurer un simple slogan, je ne demande qu'à y mettre un réel contenu pour la santé de la population. Il est plus qu'impérieux de regarder «Mama Yemo» avec d'autres yeux, mais plus de l'indifférence ! Pitié pour cet établissement médical. Mettez ça parmi les Priorités ! Les gens meurent tout simplement par négligence. S'il vous plaît faîtes quelque chose. Tout le monde n'a pas la possibilité d'aller se faire soigner à l'étranger. Il suffit seulement d'une volonté politique, cette institution renaîtra. »*

Planète Foot/Autour du PSG

Rothen annonce que Mbappé ne prolongera pas au PSG et signera au Real Madrid en 2021

Jérôme Rothen, ancien milieu du Paris Saint-Germain (2004-2010) et de l'Equipe de France (13 sélections) notamment désormais consultant sur RMC Sport a été amené au micro du média sportif à s'exprimer à propos de l'avenir de Kylian Mbappé, attaquant de 21 ans du PSG et des Bleus.

«*Je le sais de source sûre que Kylian Mbappé s'était fait quasiment au Real Madrid. Avec ce qu'il se passe, c'est sûr que l'arrivée de Mbappé au Real va être reculée. En aucun cas, il y aura une prolongation de contrat de Mbappé au PSG. Ce sera un accord entre eux vu que le PSG était d'accord pour s'en séparer cet été, à mon avis c'est juste une question de temps. Laissé un an de plus au Real Madrid pour récupérer Mbappé, cela ne me parait pas surprenant*. », propos relayés par ParisTeam.

Un avenir au Real Madrid un jour est très probable, mais à une date très incertaine.

C'est rare que Rothen soit aussi affirmatif à propos de l'avenir d'un joueur en allant jusqu'à parler « sources ». Difficile alors de dire s'il est fiable ou si ses sources sont terriblement éloignées du joueur et ne font que rapporter ce qu'elles ont entendu de quelqu'un. Il est donc logique de rester très prudent. Surtout face à un dossier qui a déjà eu son lot de rumeurs à propos d'un transfert au Real Madrid. Mbappé est intéressé par ce club, qui a été proche de le recruter en 2017 (sauf que l'attaquant a choisi Paris en quittant l'AS Monaco). Tout le monde se doute un peu que la carrière de l'international français se passera très probablement à un moment au Real.

Que cela commence l'année prochaine, c'est ce qui est affirmé ces derniers temps dans la presse espagnole. Mais il n'y a toujours pas le moindre élément concret dans ce sens. Ce serait très surprenant que ce soit plus tôt, surtout avec la situation actuelle. Mais on ne peut pas déjà écarter que ce soit plus tard. Le joueur n'a pas officiellement fermé la porte à une prolongation de contrat, alors il n'y a pas une certitude. Surtout que le PSG a encore du temps pour tenter de faire avancer les discussions. Il vaut mieux rester patient et prudent en attendant d'avoir des éléments affirmées par l'une des parties concernées.

L'Équipe

Covid-19/Antwerp : Dieumerci Mbokani contraint de revoir son salaire à la baisse

Dieumerci Mbokani sera, visiblement, obligé de baisser son salaire à Antwerp (D1 Belgique) au regard des difficultés financières de son équipe pendant cette période de crise liée au Coronavirus.

L'avant-centre international congolais fait partie des joueurs du club qui ont un salaire de plus 80.000 euros en compagnie de trois autres de ses coéquipiers à savoir: Haroun, Defour et Mirallas.

Au mois d'avril, ils vont renoncer à 30% de leur salaire. Si le championnat ne reprend pas au mois de mai, ce sera 40% et si la situation perdure, le mois qui suivra ce sera 50%.

Pour rappel, l'ancien joueur d'Anderlecht fait partie de la liste des contributeurs des footballeurs évoluant en Belgique qui se sont lancés dans les œuvres caritatives pendant cette pandémie du Coronavirus.

Michel TOBO

Léopards: Axel Disasi dans la liste de 10 meilleurs défenseurs de Ligue 1

Axel Disasi fait partie des dix meilleurs défenseurs du championnat selon un classement établie par nos confrères de France Football.

Le jeune défenseur central congolais (22 ans) de Reims (D1 France) est l'un des rares joueurs de ce championnat qui a disputé l'intégralité des 27 rencontres sans pour autant être remplacé.

Auréolé de ces performances, il a été logiquement convoqué par le sélectionneur national des Léopards de la République Démocratique du Congo (RDC), Christian Nsengi Biembe, pour la double confrontation avec les Palancas Negras de l'Angola pour le compte des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), Cameroun 2021. Ces rencontres ont été renvoyées à plus tard à cause de la pandémie du Coronavirus. Ce n'est que partie remise. M.T.

Coronavirus : Vidiye Tshimanga totalement guéri !

Le président du Daring Club Motema Pembe a officialisé sa guérison du Covid-19 dans la nuit de ce dimanche 12 avril. Après une mise en quarantaine et un traitement suivit à la loupe, la bonne nouvelle vient de tomber. Sur son compte Twitter, l'homme fort des Immaculés a posté les résultats de son deuxième prélèvement par l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB) qui l'affirme être négatif au test. Il a gagné son combat.

«*Cette maladie n'est pas une fatalité* a-t-il écrit. *Soyons tous solidaires dans la lutte asymétrique.* » Vidiye Tshimanga reste le seul dirigeant sportif à s'être déclaré positif au test du Covid-19 en RDC. Il l'avait annoncé le mois dernier, le 28 mars, soulevant une vague de sympathie au sein de la planète sportive au pays. D'après le communiqué de l'IRNB les résultats du test datent du 6 avril pour le 3 prélèvement. Un dernier test, le 4e va suivre pour finir toute la batterie de reste prévue par l'Institut. Une information qui confirme que la lutte contre le Coronavirus est bien possible. footrdc

Comment et pourquoi Joseph Kibonge «Gento» avait signé dans V.Club ?

Son club le V.Sport, équipe évoluant dans la division inférieure venait d'être radiée à vie pour des raisons disciplinaires. Ses joueurs vont s'éparpiller aux 4 vents. Le plus sollicité fut certainement le jeune Kibonge Joseph alias «Gento», le milieu de terrain. Une graine de Star !

Les dirigeants de tous les grands clubs de la capitale Léopoldville aujourd'hui Kinshasa faisaient la grue devant la parcelle familiale dans la commune de Dendale (Kasa-Vubu), sur avenue Sandoa pour faire signer le petit prodige. Qui, pour échapper aux sollicitations avait changé ses habitudes. Il entrait et sortait de la parcelle familiale par une voie dérobée (tunnel).

Le Daring- Faucon avait envoyé comme «Boy Scout» Muwawa Ignace à cause de leur affinité tribale. Ils sont tous les deux de la tribu Bambala. V.Club enverra le canonier-maison Luc Mawa auprès de lui, à une époque où le V.Club broyait du noir dans le championnat. Il aura ces quelques mots poignants pour le jeune joueur avant de voyager pour l' Occident : «Jeff, il faut aller sauver ton équipe». Prémonitoire ?

Et surtout le vieux Makamizile de Renkin (Matonge), ancien dirigeant de V.Club. Il joua un rôle décisif pour le recrutement de ce jeune joueur, il était son véritable parrain sportif. La seule personne qui rentrait dans sa chambre à coucher. Et sans oublier les conseils de sa propre mère qui le poussa vers le club aux couleurs «Vert-noir». Certainement, elle ne regrettera pas par la suite vu le succès de la carrière de son fils.

Luc Mawa en Europe depuis un moment sera un jour agréablement surpris de lire dans un journal barré d'un grand titre : «Jeff Kibonge signe dans V.Club». C'était en 1963.

Dès son retour au pays, Luc Mawa et Kibonge Jeff poseront le socle d' une nouvelle version de «l'attaque-mitraillette». Ils marqueront des buts à la pelle. Un duo infernal. Le buteur Luc Mawa va surnommer son «jeune frère» Kibonge Jeff : «Le cuisinier", celui qui lui préparait de bonnes passes, et lui marquait, servi sur un plateau d'or.

Kibonge Jeff sera sacré meilleur joueur du Congo en 1965. Capitaine des Léopards et celui de V.Club. Une très longue carrière de 1963 à 1978. Donc 15 ans passés au sein de Vita-Club.

Le reste est dans les manuels d'histoire du football congolais et africain.

B.D.

Mateta Kanda : le Micro d'or

M . . . m m m m m m m M . . . m m m m m m m K a a a a a a a a a a . . . M . . . m m m m m m m Kaaaaaaaaa , M . . . m m m m m m m m m Kaaaaaaaaaa , Mmmmmmmmm Kaaaaa !!!

M.K n'était autre que les initiales de grand journaliste, chroniqueur, animateur, le célébrissime Mateta Kanda.

Mateta Kanda, c'était l'animateur-vedette de la radio nationale. Autres temps, autres mœurs ! Sa voix avait accompagné notre enfance et notre jeunesse jusqu'à l'âge adulte. À partir de l'enseignement primaire en passant par l'enseignement secondaire et plus tard les études supérieures. Lui il était toujours là comme étant chargé des annonces publicitaires à la radio et de l'émission "Concert des auditeurs» que nous appelions autrement : "Disques demandés".

Sa voix basse, grave et puissante agrémentait nos journées entières. C'était du lourd. Pour une pub d'un produit cosmétique, restaurants, hôtels, un événement, un concert le week-end, une seule voix autorisée : Mateta Kanda. Une voix très familière. On reconnaissait sa voix même les yeux fermés. Même après plusieurs mois d'absence dans la capitale. Sa voix fut l'identité de la radio nationale . On savait qu'on était branché sur la Voix du Zaïre/Kinshasa.

Si certaines personnes avaient le don de transformer en or tout ce qu' elles touchaient, mais pour le monde des affaires, il suffisait que Mateta Kanda fasse de la publicité de ou à quelque chose pour que ça soit populaire et mieux vendu.

«*Radio Thomson Brand... Thomson Brand avec Gonotaby trading... Gonotaby trading de Massamba Makoko Ngalifourou... Gonotaby trading pour la vente des articles électro-ménagers... Massamba new man, Massamba new man. ..*»

«*Tout puissant Ok Jazz... Tout puissant Ok Jazz... de Grand maître Luambo Makiadi... ce samedi à partir de 22 heures jusqu'à l'aube chez 1-2-3 Mama kulutu ....Nazanga teinnnnn* . C'était du M.K».

L'émission «Concert des auditeurs» avec son générique , une chanson en kimbala, un générique intemporel. Je me demande parfois si ce n'était pas lui qui avait inspiré nos orchestres d'aujourd'hui à partir de son générique. Après avoir salué tous les Zaïrois et dans toutes les langues nationales. Surtout quand il taquinait mes oncles Lokele : "Laweli laweli .." Il pouvait commencer enfin son émission par une première chanson à l'intention des auditeurs, en citant une litanie de noms, chez qui, la chanson fut dédiée. Avec certains noms imprononçables, mais il s'efforcera quand même de bien les prononcer. Un exercice très complexe.

Pour moi, Mateta Kanda était le pendent de Lukunku Sampu et Kayumbi Beia à la radio.

C'était à l'époque du Zaïre triomphant. Mateta Kanda fut unique. Un des meilleurs chroniqueurs-animateurs du pays et de l'Afrique avec l'autre monstre sacré de l'époque Ignace Mabeka Bulembi Ndona, quand nos animateurs radio concurrençaient les Roger Guy Folly et autres Georges Collinet de la radio américaine «La Voix de l'Amérique. Mateta Kanda avait créé toute une école par sa façon d'animer. Tout jeune zaïrois microphone en main rêvait de ressembler à M.K . Mission impossible. M.K fut unique et inégalable.

Son émission "Concert des auditeurs» fut très bien conçue, car elle nous permettait de tromper notre impatience en attendant une rencontre de football qui sera retransmise en direct à la radio à partir du «Stade du 20 mai» pour clôturer en beauté une journée dominicale, et qui suivait juste après le «Concert des auditeurs». M...mmmmmm Kaaaaaaa !!!

Mateta Kanda fut tout simplement un artiste avec un micro. Merci l'artiste. Si ailleurs, on avait des «Ballon d'or», «Souliers d'or» et le «Disque d'or», Mateta Kanda, quant à, lui méritait d'avoir «Un micro» au propre comme au figuré...

Avec l'aimable collaboration de Boose Dary

On en parle...

La mère de Neymar en couple avec un jeune homme de 22 ans

La génitrice de la star parisienne a officialisé sa relation avec son nouveau petit ami plus jeune qu'elle de 30 ans.

La mère de Neymar affiche une photo de son petit ami Tiago Ramos. Si elle est d'habitude plus discrète que son ex-mari ou son fils, Nadine Golçanves, mère de Neymar Jr fait la Une aujourd'hui. En effet, pour celles et ceux qui suivent les réseaux sociaux de son fils vous avez déjà pu le voir en photo avec sa mère. Aujourd'hui, c'est sur son compte Instagram que Nadine Golçanves, âgée de 52 ans a fait le buzz sur les réseaux sociaux en dévoilant l'identité de son nouveau petit ami, plus jeune que son fils. Il s'agit de Tiago Ramos, un jeune homme de 22 ans.

Neymar apporté son soutien au nouveau couple

Neymar : sa mère en couple avec un homme plus jeune que lui

L'amour n'a pas d'âge, c'est bien ce que l'on peut confirmer quand on voit la nouvelle relation amoureuse qui agite le Brésil en ce moment. En effet, la mère de l'incroyable star du ballon rond brésilien Neymar vient d'annoncer sa nouvelle relation. Il s'appelle Tiago Ramos, en plus de jouer au Football il est aussi mannequin est ami de la famille. Il été annoncé comme un futur crack du football mais sa carrière n'a pas encore pris la tournure que les promesses du joueur laissaient entendre.

Sa carrière a commencée à Ferroviário, un club de Pernambuco.

Dans sa publication Instagram, Nadine Golçanves a publié le message qui ne laisse que peu de place au doute quant à la nature de sa relation avec Tiago Ramos «*L'inexplicable ne peut pas être expliqué, si vous vivez …*». De son côté, son fils a souhaité le plus grand bonheur du monde aux deux amoureux en commentant la publication: «*Soyez heureux, je vous aime*».

Neymar un proche de Tiago Ramos

Il y a quelques temps, Neymar avait lui aussi fait la Une en dévoilant la relation de sa nouvelle compagne, la journaliste Janin Ullmann. S'il semble heureux pour sa mère, l'officialisation de la relation de cette dernière avec Tiago Ramos peut surprendre car le jeune homme et Neymar sont amis. On les a vu a plusieurs reprises ensemble que ce soit pour l'anniversaire du joueur du PSG, des événements modes ou encore au Parc des Princes.

Alors que le monde entier, ou presque, est en confinement le brésilien a choisi de ne pas rester en France mais de rentrer au Brésil pour parfaire sa condition physique mais aussi profiter de plus d'espace. En effet, si Neymar a déjà une immense maison à côté de Paris, c'est rien à côté de sa maison brésilienne.

On ne sait pas encore si la saison de football va reprendre ses droits, mais la saison des amours continue chez les Neymar. En parlant d'amour, on ne s'ait pas encore si l'idylle entre le Brésilien et le PSG continuera encore longtemps tant on sait que son ex, le FC Barcelone, lui fait les yeux doux.

La balle est dans le camp des dirigeants mais aussi de Neymar lui-même. Affaire à Suivre.

Jules Navailles

Adresse d'Emmanuel Macron

Prolongement du confinement jusqu'au 11 mai prochain

A partir du 11 mai, les écoles, les collèges et les lycées rouvriront « *progressivement* », a fait savoir le président de la République lundi soir. En revanche les restaurants, bars et cinémas resteront fermés.

Pas de cours à l'université avant septembre

Contrairement aux écoles, aux collèges et aux lycées, les universités n'accueilleront pas de nouveau leurs étudiants à l'issue du confinement, qui se profile le 11 mai. « *Pour les étudiants de l'enseignement supérieur, les cours ne reprendront pas physiquement jusqu'à l'été, a annoncé Emmanuel Macron. Le gouvernement précisera pour chacun la bonne organisation qui sera nécessaire en particulier pour les examens et les concours.* »

Face à l'allongement du confinement, plusieurs universités ont déjà pris les devants. Nantes la première, le 8 avril, a annoncé sa non-réouverture avant septembre. « *Il fallait prendre rapidement une décision car le flou compliquait chaque jour un peu plus la vie de nos étudiants, expliquait Dominique Averty, vice-président formations et vie universitaire. Ils étaient nombreux à nous demander s'ils devaient garder leur logement en vue d'un éventuel retour à la fac.* » C'est à distance qu'auront lieu les partiels de ses 37 000 étudiants, dont les modalités leur seront communiquées par les formations au moins quinze jours à l'avance.

L'université de Corté et celle de Lille ont pris une décision similaire. « A*fin de garantir la sécurité des personnels et étudiants* », l'établissement lillois a décidé de « continuer à supprimer tous les cours en présentiel et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire », annonçait-il dans un communiqué le 10 avril.

Université de Nantes : pas de cours en présentiel avant septembre

Les 37 000 étudiants passeront à distance tous les examens des connaissances, dont les modalités restent à définir.

Ce qu'il faut retenir de l'intervention d'Emmanuel Macron :

– Un prolongement du confinement jusqu'au 11 mai. « *Le confinement le plus strict doit encore se poursuivre* », a confirmé le chef de l'Etat. « *C'est la condition pour ralentir encore davantage la propagation du virus, réussir à retrouver des places disponibles en réanimation et permettre à nos soignants de reconstituer leurs forces* », alors que, a-t-il rappelé, « *l'épidémie commence à marquer le pas* ». Les personnes les plus vulnérables, les personnes âgées ou en situation d'handicap sévère et celles atteintes de maladie chronique « *devront rester confinés même après le 11 mai, tout au moins dans un premier temps* ».

« *Je mesure pleinement en vous disant l'effort que je vous demande durant les quatre semaines à venir. Les règles prévues par le gouvernement devront continuer à être respectées. Elles sont en train de montrer leur efficacité et ne doivent être ni renforcées ni allégées* », a-t-il dit, répétant qu'il faut surtout « *appliquer les gestes barrières* ».

– Une réouverture progressive des crèches, des écoles, des collèges et des lycées à partir du 11 mai, mais pas de l'enseignement supérieur. M. Macron a prévenu que « *les cours ne reprendront pas physiquement à l'université jusqu'à l'été. Le gouvernement précisera pour chacun la bonne organisation qui sera nécessaire, en particulier pour les examens et les concours* ».

– Pas de réouverture des « *lieux rassemblant du public* ». « *Les bars, restaurants, cafés, hôtels, cinémas, théâtres, salles de spectacles et musées resteront fermés à ce stade* ». Quant aux festivals et autres événements rassemblant des foules, ils ne pourront se tenir « *avant la mi-juillet* ». « *La situation sera collectivement évaluée...*

Le Monde

Incident/Devant rapatrier des Français de Pointe-Noire à Paris

Un avion d'Air France endommagé par des tirs au Congo-Brazzaville

L'appareil a subi des impacts de balles. Il devait rapatrier dimanche des Français vers Paris. Brazzaville parle «d'un grave incident».

Un appareil d'Air France qui devait rapatrier dimanche des Français vers Paris a été endommagé samedi soir 11 avril par des tirs sur l'aéroport de Pointe-Noire en République du Congo.

Dans la soirée de samedi, «un Airbus A330 de la compagnie a été endommagé suite à un incident sur le tarmac de l'aéroport de Pointe Noire», a indiqué Air France dans un communiqué transmis à l'AFP. «*L'appareil était à l'arrêt à son point de stationnement lors de l'incident, sans équipage ni passagers à son bord*», a précisé la compagnie.

Une source proche du dossier a indiqué à l'AFP que l'appareil avait subi des impacts de balles, sans pouvoir préciser les circonstances.

L'appareil «était placé sous la surveillance de la Gendarmerie du Transport Aérien et d'un prestataire de sûreté d'Air France», selon la compagnie aérienne, qui dit avoir déposé plainte pour les dommages causés à l'avion.

«*Une enquête a été ouverte par les autorités locales*», a ajouté Air France.

L'appareil «*devait effectuer un vol de rapatriement entre Pointe-Noire, Bangui et Paris-Charles de Gaulle (AF 4145) dimanche (...). Le vol dont le départ était initialement prévu à 10H00 (heure locale) est reporté de 24 heures afin de permettre d'acheminer un appareil de remplacement (Boeing 777-200) et un équipage depuis Paris-Charles de Gaulle*», a expliqué la compagnie. «*Les clients ont été avertis et pris en charge sur place et seront tenus informés. Air France regrette les désagréments liés à cette situation et rappelle que la sécurité de ses clients et de ses équipages est sa priorité absolue*».

À Brazzaville, le ministre congolais des Affaires étrangères Jean-Claude Gackosso a transmis «*ses profonds regrets*» à son homologue français Jean-Yves Le Drian après ce «*grave incident*». «*Le ministre voulait me présenter les excuses et les regrets du gouvernement que j'ai acceptés volontiers*», a déclaré l'ambassadeur, François Barateau.

«*Apparemment l'incident est lié à une altercation et à un désaccord entre un agent de la DGST (Direction générale de la sécurité du territoire) et son chef. L'agent qui a tiré était sous l'emprise de l'alcool. C'était un tir à la Kalash en l'air qui a touché l'avion*», a indiqué une source proche du dossier sous couvert de l'anonymat.